

Se défendre en cas de discrimination

C'est traiter différemment des personnes placées dans des situations comparables en se fondant sur un ou des critères interdits par la loi ou les engagements internationaux de la France.

Les principaux critères prohibés par la loi

Ces critères peuvent être relatifs à l'âge ; au sexe ; à l'origine ; à la situation de famille ; à l'orientation sexuelle ; aux mœurs ; aux caractéristiques génétiques ; à l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ; à l'apparence physique ; au handicap ; à l'état de santé ; à l'état de grossesse ; au patronyme (nom de famille) ; aux opinions politiques ; aux convictions religieuses ; aux activités syndicales...

Les différentes formes de discrimination

Les discriminations se manifestent dans différents domaines : emploi, éducation, logement, santé et accès aux biens et aux services. Elles sont aisément identifiables, mais le plus souvent elles revêtent des formes plus insidieuses :

- *La discrimination est directe* lorsqu'elle est délibérée et que la différence de traitement se fonde sur un critère prohibé par la loi.

Exemple : une offre d'emploi qui précise que les femmes ne peuvent postuler.

- *La discrimination est indirecte* lorsqu'une disposition, un critère, une pratique apparemment neutre, est susceptible d'entraîner un effet défavorable pour une personne ou un groupe de personnes en raison d'un critère prohibé par la loi.

Exemple : Demander à des candidats à l'emploi de satisfaire à un critère de taille peut entraîner l'exclusion de beaucoup de femme. Dans la mesure où l'auteur de cette exigence ne peut pas démontrer qu'une taille spécifique est indispensable pour exécuter le travail, c'est une discrimination indirecte.

- *Le harcèlement discriminatoire* est considéré comme l'une des formes que peut prendre un comportement discriminatoire si celui-ci est indésirable et lié à un critère de discrimination prohibé par la loi. Le harcèlement vise tout comportement qui a pour